

Toulon, le 24 juin 2011

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### Précarité au regard du Logement : un C.E. s'engage !

**Philippe LUPPO, Secrétaire du Comité d'Etablissement EIFFAGE TRAVAUX PUBLICS - Côte d'Azur - Etablissement VAR, Jean-Luc BERHO, Président de l'APAGL, Jean-Louis PICOCHÉ, Président du CILVAR, membre du Groupe SUD-EST ont signé ce jour un accord partenarial en faveur de l'accès au logement des salariés d'Eiffage TP VAR. Au travers de cet accord, le Comité d'Etablissement s'engage à prendre en charge la prime d'assurance de la Garantie des Risques Locatifs pour les propriétaires louant leur logement à des salariés de cet établissement.**

#### **Le VAR : Tension très forte sur le marché du logement !**

La région Provence-Alpes-Côte d'Azur est une des régions où les salariés ont de plus en plus de difficultés à se loger. Dans le VAR, le parc HLM ne représente que 7,3% des résidences principales contre 10,3% pour la région et 12,9% pour l'ensemble du territoire français (source INSEE 2007). Avec un taux de rotation très faible sur ce département, **l'offre HLM est quasiment inexistante.**

Le parc locatif privé, quant à lui, représente 29,5% des résidences principales dans le VAR pour 25% dans la région PACA. Il joue donc un rôle majeur. Cependant, les critères habituels de solvabilité (emploi pérenne, revenus représentant 3 ou 4 fois le montant du loyer, garanties personnes physiques,...) rendent très difficile l'accès au parc locatif privé pour bon nombre de salariés. Problématique dans le département, **la question du logement est devenue particulièrement cruciale pour les entreprises et leurs salariés.**

#### **Le CE ETP VAR s'engage au travers du dispositif GRL**

En proposant **la prise en charge de la prime d'assurance de la Garantie des Risques Locatifs (GRL)**, le Comité d'Etablissement EIFFAGE TRAVAUX PUBLICS – Côte d'Azur - Etablissement VAR (CE ETP VAR) va totalement sécuriser les revenus locatifs du propriétaire qui s'engage à louer son logement à un salarié de l'entreprise.

Dans un secteur particulièrement tendu, où la demande est très forte et les exigences du bailleur souvent accentuées : le CE facilitera ainsi l'accès aux logements locatifs des salariés de l'entreprise en les dispensant de fournir les garanties exigées par les bailleurs.

Cette nouvelle aide, mise en place par le CE, souligne à la fois l'importance de la problématique logement sur le VAR, mais surtout la volonté du CE d'agir efficacement au travers de la mobilisation de son budget de manière innovante, au service du parcours résidentiel des salariés.

Le CE ETP VAR prendra à sa charge le coût de la cotisation de la GRL pendant 3 ans maximum, pour tout bailleur qui logera un salarié de l'entreprise rencontrant de réelles difficultés pour accéder au parc locatif privé : taux d'effort trop élevé au regard des critères prudentiels (supérieur à 28%). Tous les salariés d'Eiffage sont concernés (aucune notion d'ancienneté n'est requise), dès lors que le montant du Loyer+Charges ne dépasse pas 1 000 € (quelle que soit la typologie du logement).

#### **Deux partenaires-clés : CILVAR et l'APAGL**

Ce dispositif de prise en charge est établi en collaboration avec l'Association Pour l'Accès aux Garanties Locatives (APAGL) et le collecteur Action Logement CILVAR, membre du Groupe SUD-EST. Ces partenaires apportent une expertise et un appui technique au le Comité d'Etablissement, pour la mise en œuvre de son dispositif.



### CONTACTS PRESSE

**CE EIFFAGE TP Côte d'Azur- Etablissement VAR** – 06 14 62 31 37  
Philippe LUPPO – [ce-appia-var@orange.fr](mailto:ce-appia-var@orange.fr)

**APAGL** – 01 42 18 50 15  
Alain REYBAUT – [areymbaut@apagl.fr](mailto:areymbaut@apagl.fr)

**CILVAR, membre du Groupe SUD-EST** - 04 94 08 80 43  
Béatrice DELIGNY - [bdeligny@cilvar.fr](mailto:bdeligny@cilvar.fr)